

RECENSEMENT DES BESOINS DE LA FILIERE

Projets de la filière des industriels de la mer

Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation des industriels de la Mer - CORIMER



Cahier des charges

Dépôt sur la [plateforme](#) au fil de l'eau jusqu'à la date limite de dépôt : 30 septembre

Le présent recensement a pour objectif **d'identifier les projets portés par les acteurs de la filière, de favoriser l'émergence de collaborations et de mieux caractériser les besoins de financement et d'accompagnement**. Les informations recueillies alimenteront les travaux du CORIMER et contribueront à **orienter les futurs dispositifs de soutien**, qu'il s'agisse d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt, de programmes de recherche ou d'actions collectives. À ce titre, **les contributions des entreprises sont essentielles pour éclairer les priorités de la filière** et préparer les prochaines initiatives de soutien à l'innovation et à l'industrialisation.

Afin de limiter au maximum la charge de travail des porteurs de projet, ce recensement repose sur **un format volontairement simple et allégé**. Il ne s'agit pas de constituer un dossier détaillé, mais de **partager de manière synthétique les principales caractéristiques du projet, les besoins identifiés et les perspectives de développement associées**. L'ambition est de permettre aux entreprises de contribuer rapidement à cette démarche, tout en fournissant au CORIMER les éléments nécessaires pour qualifier les projets, apprécier leur potentiel et identifier les leviers d'accompagnement les plus pertinents.

Le dépôt d'une manifestation d'intérêt ne constitue donc ni une demande de financement, ni un engagement de financement de la part de l'État, de ses opérateurs ou du CORIMER. La participation au présent AMI ne conditionne pas l'accès à d'éventuels dispositifs ultérieurs. Toutefois, l'Etat veillera, lorsque cela est possible, à orienter les projets vers les dispositifs pertinents. L'orientation se fera, le cas échéant, vers les dispositifs de soutien les plus adaptés à la nature et au niveau de maturité des projets.

Contexte

La filière des industriels de la mer constitue une composante stratégique de la souveraineté, de la réindustrialisation et de la transition écologique françaises. Elle fédère un ensemble diversifié d'acteurs intervenant dans la conception, la construction, l'intégration, l'exploitation, la maintenance et la déconstruction des navires, équipements, systèmes, infrastructures et services destinés aux activités maritimes.

Elle évolue dans un contexte marqué par :

- L'accélération de la décarbonation du transport et des activités maritimes ;
- Le développement des énergies marines renouvelables ;
- La numérisation croissante des navires, des opérations et des infrastructures ;
- L'émergence de systèmes autonomes, robotisés et connectés ;
- Le renforcement des enjeux de cybersécurité et de résilience ;
- La nécessité de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et les compétences critiques ;
- L'évolution des cadres réglementaires français, européens et internationaux ;
- L'intensification de la concurrence technologique et industrielle mondiale.

Dans ce contexte, les feuilles de route technologiques du CORIMER¹ définissent les principales priorités technologiques, industrielles et environnementales nécessaires au maintien et au développement d'une base industrielle maritime française compétitive, souveraine, exportatrice et décarbonée.

Le CORIMER constitue l'instance de dialogue entre la filière et les pouvoirs publics pour orienter et soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des industries de la mer. Il contribue à l'identification des priorités de la filière, à la structuration de l'effort d'innovation et à la cohérence des projets innovants avec les politiques publiques nationales et européennes.

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent AMI vise à identifier les projets qui pourraient s'inscrire dans une ou plusieurs feuilles de route du CORIMER.

Il doit permettre de disposer d'une vision consolidée des :

- Projets susceptibles d'être engagés à court, moyen ou long terme ;
- Consortiums existants ou en cours de constitution ;
- Technologies, innovations et solutions à développer ;
- Verrous scientifiques, technologiques, industriels, réglementaires ou économiques à lever ;
- Démonstrateurs, pilotes, premières unités industrielles ou premiers déploiements envisagés ;
- Investissements nécessaires ;
- Besoins de financement public et privé ;
- Retombées industrielles, économiques, sociales, environnementales et territoriales attendues.

Les réponses recueillies alimenteront les travaux de programmation du CORIMER ainsi que les échanges avec les administrations et opérateurs concernés. Elles contribueront à orienter de futurs appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, dispositifs de soutien à l'investissement, programmes de recherche et actions collectives dans le cadre de France 2030. À ce titre, les projets portés à la connaissance du CORIMER constituent un élément essentiel pour éclairer les priorités de la filière et guider les actions à venir.

¹ <https://corimer.fr/les-feuilles-de-route/>

2. Objectifs poursuivis

3.1 Recenser les projets de la filière

L'AMI vise à identifier les projets individuels ou collaboratifs présentant un potentiel significatif pour la mise en œuvre des feuilles de route du CORIMER.

Ce recensement doit permettre de mieux connaître :

- Les technologies et innovations développées
- Les marchés et cas d'usage visés ;
- Les complémentarités possibles entre les initiatives ;
- Les acteurs et compétences mobilisés ;
- La nature, les thématiques et le nombre de projets en préparation ;
- Leur niveau de maturité technologique et industrielle ;
- Leur calendrier prévisionnel ;
- Leur implantation territoriale.

3.2 Identifier les besoins de financement

Les porteurs sont invités à présenter une première estimation des dépenses nécessaires à la réalisation de leur projet, ainsi que la nature des soutiens recherchés.

Les besoins pourront notamment concerner :

- La recherche industrielle ;
- Le développement expérimental ;
- La réalisation de prototypes et démonstrateurs ;
- Les essais, qualifications et certifications ;
- L'accès à des infrastructures d'essais ;
- La réalisation de pilotes préindustriels ;
- La première industrialisation ;
- La construction ou l'adaptation de capacités de production ;
- Les premières séries ou premières mises en service ;
- Les études réglementaires, environnementales ou de marché.

La nature des soutiens recherchés peut concerner des :

- Appels à projets (subventions, avances remboursables) ;
- Missions exploratoires ;
- Soutiens à l'expérimentation et aux cas d'usages ;
- Soutiens aux moyens et infrastructures d'essai ;
- Soutiens à l'achat innovant ;
- Soutiens à l'investissement ;
- Soutiens aux premières commandes.

3.3 Orienter les dispositifs de France 2030

Les réponses contribueront à analyser l'adéquation entre les besoins de la filière et les dispositifs publics existants.

Elles permettront notamment d'identifier :

- Les thématiques d'innovation insuffisamment couvertes ;
- Les niveaux de maturité nécessitant un accompagnement spécifique ;
- Les besoins propres aux projets collaboratifs ou aux projets d'industrialisation ;
- Les montants, durées et modalités d'intervention les plus adaptés ;

- Les possibilités d'articulation entre dispositifs nationaux, régionaux et européens.

3.4 Préparer de futurs appels à projets

Le présent recensement pourra conduire à proposer la création, l'adaptation ou la réouverture de dispositifs de soutien portant sur une ou plusieurs priorités identifiées.

La nature de ces futurs dispositifs dépendra notamment :

- Du nombre et de la maturité des projets recensés ;
- Des besoins financiers consolidés ;
- Des verrous communs identifiés ;
- De la capacité des acteurs à constituer des consortiums ;
- Des impacts industriels et environnementaux envisagés ;
- Des disponibilités budgétaires et des priorités arrêtées par les pouvoirs publics.

3.6 Favoriser la collaboration au sein de la filière

Le CORIMER pourra, avec l'accord des porteurs concernés, faciliter des rapprochements entre acteurs présentant des projets, besoins ou compétences complémentaires.

Les collaborations recherchées pourront associer :

- Différentes typologies d'acteurs (Grands groupes, ETI, PME et TPE, Start-up, Laboratoires et organismes de recherche, Centres techniques et plateformes d'essais, collectivités) ;
- Différents segments de la chaîne de valeur (Energéticiens, Armateurs, Marines, Ports, Chantiers navals et équipementiers, sociétés de classe).

3. Périmètre thématique

Les projets pourront relever de l'une ou de plusieurs des feuilles de route du CORIMER :

A. Smart Ship — Navires intelligents et autonomes

Smart Ship accompagne la numérisation, la connectivité et l'automatisation progressive des navires. Elle couvre les capteurs, les données embarquées, les jumeaux numériques et la maintenance prédictive. Elle vise à améliorer la navigation, la sécurité, la performance énergétique et l'aide à la décision. Elle soutient le développement de navires téléopérés, autonomes et de drones maritimes. L'intelligence artificielle, la cybersécurité et la coopération entre l'humain et la machine sont transversales à cette feuille de route.

B. Green Ship — Navires écologiques et décarbonés

Green Ship vise à réduire les émissions et les impacts environnementaux des navires sur tout leur cycle de vie. Elle soutient les carburants alternatifs, l'hydrogène, l'électrification, l'hybridation et la propulsion vélique. Elle porte également sur l'efficacité énergétique, l'optimisation des coques et la récupération d'énergie. Elle intègre les enjeux de stockage, de soutage, de sécurité et d'adaptation des infrastructures portuaires. L'objectif est de faire émerger des solutions industrialisables pour des navires à faibles ou zéro émission.

C. Smart Yard — Chantier et usine maritime intelligents

Smart Yard vise à moderniser les chantiers navals, les équipementiers et l'ensemble de la chaîne industrielle maritime. Elle encourage la continuité numérique entre la conception, la production, la maintenance et le démantèlement. Elle mobilise la robotique, la cobotique, la fabrication additive, les jumeaux numériques et l'intelligence artificielle. Elle soutient de nouveaux matériaux, des procédés plus performants et une meilleure organisation industrielle. Son objectif est d'améliorer la compétitivité, la souveraineté, les conditions de travail et la performance environnementale.

D. Future of Offshore Industry — Industries en mer du futur

Cette feuille de route prépare le développement de nouvelles activités industrielles et énergétiques en mer. Elle couvre notamment l'éolien offshore, les énergies marines renouvelables et la production d'hydrogène en mer. Elle traite aussi de la décarbonation des installations offshore et du captage, transport et stockage du CO₂. Elle soutient les technologies d'exploration des grands fonds, la robotique sous-marine et les systèmes autonomes. L'objectif est de structurer une offre industrielle française compétitive sur les futurs marchés offshore.

E. SSEM — Sécurité, sûreté et environnement maritime

Cette feuille de route vise à mieux connaître, surveiller et protéger les espaces maritimes. Elle couvre les capteurs, satellites, drones, systèmes de communication et centres opérationnels. Elle encourage l'interopérabilité des données et le développement d'outils d'analyse par intelligence artificielle.

Elle traite également de la cybersécurité des navires, des ports et des infrastructures offshore. L'objectif est de renforcer la souveraineté, la sécurité des activités maritimes et la protection de l'environnement.

4. Typologie des projets attendus

4.1 Projets de recherche et d'innovation collaboratifs

Projets associant plusieurs acteurs autour de verrous scientifiques ou technologiques partagés et visant le développement de briques, systèmes, procédés ou services innovants.

4.2 Démonstrateurs et pilotes en conditions représentatives

Projets permettant de tester, qualifier et démontrer une solution dans un environnement pertinent ou opérationnel, notamment à bord d'un navire, sur une infrastructure portuaire, sur un site industriel ou en mer.

4.3 Projets de première industrialisation

Projets portant sur le passage du prototype à une capacité de production industrielle, comprenant le cas échéant des moyens pilotes, des premières séries, des investissements productifs ou la qualification de fournisseurs.

4.4 Projets structurants de filière

Projets mutualisés ou collaboratifs répondant à un besoin collectif : plateformes d'essais, moyens de qualification, outils numériques communs, standards, bases de données, infrastructures partagées ou démarches de structuration de chaîne de valeur.

4.5 Autres projets

Un porteur pourra présenter un projet ne relevant pas directement des catégories précédentes dès lors qu'il démontre sa contribution à une ou plusieurs feuille(s) de route et son intérêt pour la filière.

5. Caractéristiques attendues des projets

Les projets devront présenter :

- Une contribution explicite à une ou plusieurs feuilles de route ;
- Un besoin, un marché ou un cas d'usage clairement identifié ;
- Un caractère innovant ou structurant ;
- Des objectifs techniques et industriels mesurables ;
- Un calendrier et des jalons cohérents ;
- Des retombées attendues pour la filière française ;

- Une première analyse des risques ;
- Une estimation du budget et des besoins de financement ;
- Un positionnement par rapport aux solutions existantes ;
- Une stratégie de valorisation et d'accès au marché.

6. Structures pouvant répondre

Le présent AMI est ouvert à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur maritime et industrielle notamment :

- Aux entreprises de toute taille ;
- Aux consortiums d'entreprises ;
- Aux organismes et établissements de recherche ;
- Aux établissements d'enseignement supérieur ;
- Aux centres techniques et plateformes technologiques ;
- Aux collectivités et gestionnaires d'infrastructures ;
- Aux associations et organismes professionnels.

Les projets pourront être présentés par un porteur unique ou par un consortium déjà constitué ou en cours de constitution. Les projets collaboratifs associant des PME, des ETI, des acteurs émergents et des organismes de recherche sont particulièrement encouragés.

7. Utilisation et confidentialité des informations

Les informations transmises seront utilisées pour les besoins :

- De la consolidation des besoins de la filière ;
- Des travaux du CORIMER ;
- De la préparation de futurs dispositifs publics ;
- De l'identification de synergies entre projets.

Les dossiers seront traités dans le respect des règles de confidentialité applicables. Ils ne seront communiqués qu'aux personnes du CORIMER participant à l'instruction, à l'analyse et à la gouvernance de la démarche. Toute mise en relation avec un autre répondant sera soumise à l'accord préalable des porteurs concernés.

L'agglomération des résultats, si elle doit être communiquée, sera anonymisée.

8. Contenu du dossier de réponse

Ce recensement a été conçu pour être simple, rapide et peu contraignant à renseigner. L'objectif est avant tout de permettre aux entreprises de partager leurs besoins, projets et perspectives sans mobiliser des ressources importantes pour la préparation du dossier.

Les réponses attendues doivent ainsi rester synthétiques et ciblées, afin de permettre au CORIMER d'apprécier la nature du besoin, son niveau de maturité et son adéquation avec les priorités de la filière. Les informations fournies devront être intégralement renseignées dans les cadres prévus à cet effet sur [le canevas support Power Point](#).

9. Modalités de dépôt et calendrier

Les réponses devront être adressées exclusivement sous forme électronique sur [la plateforme](#).

Calendrier prévisionnel :

- Ouverture de l'AMI : 29 / 07 ;
- Dépôt au fil de l'eau jusqu'à la date limite de dépôt : 30/09